

# COMMUNIQUÉ

Aux administrateurs de régimes d'assurance collective  
Gestion du régime

## Assistance voyage | Votre personnel peut voyager le cœur léger

Selon l'[Organisation mondiale du tourisme](#), c'est en 2024 que le tourisme mondial devrait renouer avec les niveaux pré-pandémiques, et peut-être même les surpasser. Les récentes tensions internationales n'y changeront rien : le nombre de personnes qui voyagent à l'international est à la hausse et [les Canadiens et Canadiennes ne font pas exception](#).

Nous soutenons vos participants et participantes au régime d'assurance collective en leur offrant des protections qui leur permettent de voyager en toute tranquillité d'esprit.

### Une protection pour voyager avec sérénité

Grâce à leur assurance maladie complémentaire, vos participants et participantes bénéficient d'une **garantie d'assistance voyage** lors de leurs déplacements à l'extérieur de leur province de résidence. Cette garantie leur permet de partir l'esprit en paix et de profiter à fond de leur séjour.

### Nouveau document sur la garantie d'assistance voyage

Nous avons préparé à l'intention de vos participants et participantes une [communication](#) contenant un court [document](#) qui, en plus de contenir de judicieux conseils, présente les principales caractéristiques de leur garantie d'assistance voyage. Ce document est essentiel à la bonne planification d'un voyage, particulièrement pour les personnes qui souffrent d'une maladie ou dont l'état de santé est instable.



Nous vous offrons des solutions flexibles, intuitives et faciles à gérer pour générer une grande valeur et répondre aux besoins diversifiés de votre main-d'œuvre.

En tant qu'administrateur du régime d'assurance collective, vous avez un rôle important à jouer pour informer vos participants à propos de leur régime. Nous comptons aussi sur vous pour leur remettre tous les documents explicatifs et administratifs lors de l'adhésion, ou sur demande. Nous vous aiderons à leur indiquer où se trouve cette documentation, si elle n'est pas disponible sur papier. Si vous avez des questions, consultez le Guide de l'administrateur ou communiquez avec votre directeur de compte ou votre directeur, Relations avec la clientèle.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Web [ia.ca](#).